



45 ème



5, 6 et 7 juillet 2018



Programme-Horaires (et adresses) du 45° Rallye Aveyron Rouergue Occitanie 2018

Lundi 7 mai	00h00	Parution du Règlement et ouverture des Engagements sur www.rallyrouergue.com	
Lundi 18 juin	24h00	Clôture Engagements Prioritaires : Engagés CFR, Promotion/Trophée Michelin, coupes de marques.	
Lundi 25 juin	24h00	Clôture des Engagements le cachet de la Poste faisant foi.	
Vendredi 29 juin	19h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications techniques	ASA Rouergue Résidence St Eloi Bât D. Av de Vabre 12000 Rodez et internet : www.rallyrouergue.com Mail : rallyeduroergue@wanadoo.fr Tel : 05 65 78 17 43
Samedi 30 juin	08h00 - 12h00	Mise à disposition du road book et vérifications administratives	Rodez : Salle des fêtes Bd 122 ^{ème} RI Parking derrière le bâtiment
	09h00 - 19h00	Reconnaitances	
Dimanche 1 juillet	07h00 - 12h00	Reconnaitances	
Mardi 3 juillet	19h00 - 22h00	Mise à disposition du road book et vérifications administratives	Rodez: Salle des fêtes Bd 122 ^{ème} RI Parking derrière le bâtiment
Mercredi 4 juillet	08h00 - 12h00	Mise à disposition du road book et vérifications administratives	Rodez: Salle des fêtes Bd 122 ^{ème} RI Parking derrière le bâtiment
	09h00 - 19h00	Reconnaitances	
	14h00	Ouverture du parc d'assistance placement avec le responsable de parc.	Laissac : Le Foirail
Jeudi 5 juillet	07h00 - 12h00	Reconnaitances	Laissac
	10h00 - 14h00	Spéciale d'essai/shakedown	
	15h00 - 20h30	Vérifications techniques	Laissac : Le Foirail
	17h00 - 22h30	Présentation sur podium et mise en parc fermé de départ pour les voitures vérifiées	Rodez : Salle des fêtes et Avenue Victor Hugo
		Déchargement au parc remorque obligatoire,	Rodez : Val de Bourran, chemin de la Corniche
	18h00	Conférence de presse	Rodez : Musée Soulages dans jardin Av Victor Hugo idem
	18h45	Tirage au sort Trophée Michelin	
	19h30	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Rodez : Salle des fêtes Bd 122 ^{ème} RI
	22h00	Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape	Rodez : Hall d'entrée de la salle des fêtes.
Vendredi 6 juillet	09h00	Départ de la première voiture	Rodez : Av Victor Hugo
	20h03	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture, fin 1 ^{ère} étape Entrée en parc fermé de fin d'étape	Rodez : Podium Salle des fêtes Rodez : Av Victor Hugo
		Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape à 23h45.	Rodez : Hall d'entrée Salle des fêtes
Samedi 7 juillet	09h00	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour la 2 ^{ème} étape	Rodez : Av Victor Hugo
	18h28	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture au parc de repositionnement Fin de la 2^{ème} étape et du rallye	Rodez : Chemin de la Corniche Val de Bourran
	19h00	Remise des prix :	Rodez : Podium salle des fêtes
	19h30	Entrée en parc fermé obligatoire Vérifications finales	Rodez : Avenue Victor Hugo Onet le Château : Concession Renault Rodez av d'Espalion
		Publication du classement final provisoire 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au CH12A (entrée parc de repositionnement)	
		Publication du classement final officiel 30 mn après la publication du classement final provisoire	Rodez : Hall d'entrée salle des fêtes



ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Rouergue organise du 5 au 7 juillet 2018 un rallye automobile national (inscrit CPEA) intitulé

**45ème RALLYE AVEYRON
ROUERGUE OCCITANIE
En mémoire de Daniel WACHORU**

Ce Rallye sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA.

Le présent Règlement a été enregistré :

A la Fédération Française du Sport Automobile le 25 avril 2018 sous le Permis d'Organisation **N°345**

A la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées le 12 avril 2018 sous le **N25**

L'Organisateur Administratif et Technique est l'ASA ROUERGUE :

Bât D, Résidence St Eloi, Av de Vabre 12000 RODEZ. Tel : 05 65 78 17 43, email : rallyedurouergue@wanadoo.fr

Comité d'Organisation

Président	G Fournier
Vice présidents	J Guitard, M Franc, Y Pailhoriès
Secrétaire général	H Sales
Trésorier	J.Ph Vayssettes
Trésorier adjoint	F Vergnes
Relation Communes et Partenaires	Y Pailhoriès, M. Franc, L Wachoru-Paul, S Aymard
Responsable Parcours et Road Book	J Guitard, M Franc, Y Pailhoriès
Responsable Sécurité	P Cayla
Responsable Médical	Dr Rigobert
Responsable assistant au PC	E Paul
Responsable Commissaires	H Sales
Responsable Parc Fermé, Podium	M Croizier, L Bonis
Responsable Parc Assistance	Th Grauby
Responsable Rubalisateur-RTS	P Cayla
Responsable mise en place des ES	D Cavalli, P Cayla, B Hamet, J.M. Lafon
Responsable matériel sur ES :	A Bousquet, A Garric, F Hamays, S Marchand, J.Ayrinhac, S Rauffet
Responsable Chronométrage	J Croizier, A Cayla
Responsable Vérifications Administratives	L Wachoru-Paul
Responsable Liaisons Radio	F Vergnes – LVMC
Responsable réceptif	F Vergnes – M.F Vergnes

Membres : B Alazard, A-L Arbin, C Arlabosse, C Bouquet-Venzac, J Cavalli, E Couderc, N Courdene, P Damour, C Delteil, H Dijoux, K Gasc, N Ginestet, C Gratio, C Guibbal, S Hermua, B Lacombe, L Lacombe, M Lajoie, C Lala, A Lefevre, F Lombard, G Magaud, J Marty, J Mazonq, JC. Queau, M Reve, S Rauffet, M Sabatier, R Savy, N Varenne, MF Vergnes, N Viargues, Y Viaule, A Vigroux, M Wachoru.

Secrétariat du Rallye

RALLYE DU ROUERGUE Résidence St Eloi, Bât D, Avenue de Vabre 12000 RODEZ

Tel : 05 65 78 17 43

E-mail: rallyedurouergue@wanadoo.fr

Internet : www.rallyerouergue.com

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course :

Salle des Fêtes de RODEZ : Bd du 122ème RI , Tel : 05 65 78 17 43

Distribution des Dossiers Officiels, PC Course, Collège des Commissaires Sportifs, Salle de Presse.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :	Gérard PLISSON	12983/0410
Chauffeur :	Jean GUITARD	23307/0909
Collège Commissaires Sportifs	Jean Claude CRESP	26/0706
Président	Jean Marie KREMPF	3296/0319
Membre	Gilbert GIRAUD	4864/0701
Membre	Fabien ZYCH	4626/080
Secrétaire du Collège	Pascal BATTE	28230/0805
Directeur de Course	Jean Paul MAILLARD	73/0112
Directeur de Course Adjoint	Yves GUILLOU	1995/1207
	Patrick BOUTEILLER	128253/0811
	Sylvie ZYCH	4316/0805
Chargée des vérifications et du Rallye 2	Nicole BONNET	7422/0901
Adjoints Direction de Course aux ES	Christian LECA	8021/0605
	Carmen BELCHI	8747/0804
	Christian COULET	3650/0712
Médecin Chef	Docteur Jean Pierre RIGOBERT	1110/7967
Adjoints Direction de Course aux Inters Médicalisés	Jean Claude HECTOR – Guy FELLMANN- Lionel CALAGE Jean Pierre LACROIX-Fabien PASCAL Serge DEBENEDETTI – Patrick VAUDOUR	
Commissaire Sportif chargé de la Publicité et des Carnets de Bord.	Georges LEMMENS	46609/1411
Véhicule Chronométrage	Aurélien CAYLA – Josselin CROIZIER	232810-212850
Véhicule Contrôle Radio	Christian GUIBBAL	
Véhicule Autorité	Yveline GUILLOU	5055/1207
	Gérard FOURNIER	131394/0909
Véhicule Tricolore	Francis VERGNES – Michel FRANC	57541-12898/0909
Véhicule Damier Médecin	Jacques BRISSAT	160417
	Lionel BONIS	162611/0909
Commissaires Techniques	Christian BONIN Délégué FFSA (A)	1188/0318
	Laurent QUERY Dél. adjoint FFSA(A)	212893/0412
	Yves PERIE (B)	54790/0909
	Jean Claude MARTY(B)	32003/0806
	Jean Michel OTTAVI (A)	1534/0816
	Yannick BOSSEAU (B)	223616/0505
	Sylvie DELPAOS (C)	233751/0507
	Matthieu MACCOLINI (B)	228892/1612
Commissaires techniques Clio R3T Trophy	Sylvain ALANORE	178673
	Laurent BLANCHOU	52852
Commissaire technique 208 RALLY CUP	Hervé HENO (A)	5200/1110
Chargés des Relations avec les Concurrents	Serge PAILLE – Ivan PRISTCHEPA Jacques JONQUIERES – Marcel CABROL	
Juges de Faits	Equipe 1 : M BLANC – D JOUBERT Equipe 2 : G BERTRAND – Y BERTRAND Equipe 3 : L TEILLARD – B GALARD	
Président de la Commission des Rallyes	Bernard DEMEUZOIS	1985/0407
Coordinateur Promotion Marketing CFR	Philippe SOULET	42240/1499
Relation Presse	Clément RULLIERE – Olivier FOSSAT	
Speakers	Philippe SOING–Frédéric LOMBARD	



ES1/4	10 postes de commissaires, 20 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES2/5	40 postes de commissaires, 80 commissaires, 1 extincteur par poste, 4 ambulances
ES3/6	14 postes de commissaires, 28 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES7	12 postes de commissaires, 24 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES8/10	12 postes de commissaires, 24 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulances
ES9/11	35 postes de commissaires, 70 commissaires, 1 extincteur par poste, 4 ambulances
ES12	10 postes de commissaires, 20 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance

1.2P: ELIGIBILITE

Le 45ème Rallye Aveyron Rouergue Occitanie compte pour:

- ° Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- ° Le Championnat de France des Rallyes Féminin
- ° Le Championnat de France des Rallyes Team
- ° Le Classement des Rallyes Copilotes
- ° Le Classement Promotion/Trophée Michelin
- ° Le Classement du CLIO R3T France Trophy
- ° Le Classement de la 208 RALLY CUP
- ° La Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
- ° Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées
- ° Le Challenge de l'ASA Route d'Argent

1.3P: VERIFICATIONS

°Les confirmations d'engagement et les horaires de convocation aux vérifications seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ le **Vendredi 29 Juin 2018** sur le site Internet du rallye. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Au moment du retrait des road books, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc ...) et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antenne, etc)

Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait des Road Books.

Pièces à fournir : Photocopies de la Licence, du Permis de Conduire et de la première page de la fiche d'homologation de la voiture. La présence de l'équipage au complet est obligatoire.

De plus, les équipages devront présenter les originaux de leurs permis de conduire et de licences au chargé des relations avec les concurrents présent au contrôle H- 10 min entrée de parc fermé avant le départ du rallye le vendredi 6 juillet.

Les vérifications techniques auront lieu le :

Judi 5 Juillet 2018 de 15H à 20H30 au foirail Centre Administratif de Laissac.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Suite aux vérifications techniques les équipages pourront entrer en Parc Fermé de départ Av Victor Hugo à Rodez (après présentation sur le podium) à partir de 17H00 jusqu'à 22H30.

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu à la Concession Renault, Route d'Espalion à Onet le Château immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels.
Tarif Horaire de la Main d'Œuvre : 60 Euros TTC Maximum.



ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance, des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront en aucun cas considérés comme participant au 45ème Rallye Aveyron Rouergue Occitanie. Ils ne seront pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P: Toute personne qui désire participer au 45ème RALLYE AVEYRON ROUERQUE OCCITANIE doit adresser au secrétariat du Rallye par courrier: Résidence St Eloi Bât D, Avenue de Vabre 12000 RODEZ, par email : rallyedurouergue@wanadoo.fr ou par <http://www.ffsa-inscriptions.org/> sa demande d'engagement jointe dûment complétée jusqu'au

LUNDI 18 JUIN à Minuit : Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin et/ou aux Coupes de Marque.

LUNDI 25 JUIN à Minuit, le cachet de la poste faisant foi.

3.1.6P: La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'ASA organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.

Elle doit obligatoirement être accompagnée des pièces justificatives demandées.

3.1.10P : Le nombre maximum de partants sera de **150 Voitures**. Une liste d'attente pourra être créée. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le vendredi de la semaine précédant la semaine du début du rallye.

3.1.11P: Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- 1050€ + 50€ de mise à disposition du matériel de géolocalisation.
- 900€ + 50€ de mise à disposition du matériel de géolocalisation pour les concurrents inscrits en **Coupe de Marque**
- 700€ + 50€ de mise à disposition du matériel de géolocalisation pour les **licenciés de la Ligue Occitanie Pyrénées pilotes et copilotes** (sauf si engagés au CFR et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin), dont le bulletin d'engagement aura été transmis avant le **lundi 18 Juin minuit** (cachet de la poste faisant foi), 850€ (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation) au-delà de cette date.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Les pilotes peuvent participer au Rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au Classement Promotion mais ne marquent pas de points.

3.1.12P:

En cas de forfait : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par email : rallyedurouergue@wanadoo.fr La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye ou de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2P : EQUIPAGES

3.2.9P : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Cette zone sera délimitée par des panneaux d'entrée et de sortie de zone casque **sur route fermée à la circulation** indiquée sur le road book.

3.2 10P : Tous les concurrents ainsi que les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas, quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.



3.3P: ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée à la personne désignée à cet effet par la FFSA pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ:

- Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion,
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats,

Coupes ou Trophées,

- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'*au moins 2'*, pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « rallye2 » par le collègue des commissaires sportifs.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre des départs d'une étape pourra être modifié.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P: VOITURES AUTORISEES

Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T **homologuées avant le 1^{er} septembre 2016**), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T(RRC), Super 1600.

- Groupe R,
- Groupe N et FN, N2 Série
- GT+
- Groupe F 2000,
- GT de Série,
- Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce Championnat
- **Les kit car et WRC sont admises à participer sans marquer de points**

4.1.3P: PNEUMATIQUES

En conformité avec l'article 4.2 du Règlement Standard des Rallyes et les articles 4.1.3, 4.1.3.1, 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

4.3P: ASSISTANCE

Un parc d'assistance unique sera mis en œuvre pour les 2 Etapes. **Ce parc est situé Place du Foirail à LAISSAC (à 26km à l'est de Rodez sur la N88 entre Rodez et l'A75), il sera ouvert à partir de MERCREDI 4 Juillet 14Heures et accessible aux seuls véhicules munis de leur plaque d'assistance. Il est interdit de s'installer sans l'accord du Responsable de Parc présent sur place.**

Les véhicules d'assistance même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisation ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le Parc d'Assistance est de :

° 60 m2 par voiture + 40m2 par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

° 60 m2 pour un concurrent inscrit à une Coupe de Marque.

Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m2 supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et **facturé 8€ HT le m2.**

L'organisateur délivrera des plaques d'assistance supplémentaires (motor-home, véhicule auxiliaire etc...) au prix de 180 Euros.

Toutes opérations commerciales ou de relations publiques doivent faire l'objet d'une autorisation auprès de l'organisateur.



4.3.3P : ZONES DE RAVITAILLEMENT

Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans les zones de ravitaillement désignées

Une zone de ravitaillement sera organisée en sortie du parc d'assistance à Laissac, plus

1^{ère} étape : Une zone de ravitaillement éloignée sera organisée à Estaing (2 passages)

2^{ème} étape : Une zone de ravitaillement éloignée sera organisée à Luc proche de la salle des fêtes, **un seul passage au 1^{er} tour**

Ou Station service désignée : Total Tenzo 10 av de Toulouse à La Primaube en sortie de parc de regroupement (**un seul passage au 1^{er} tour**). **Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station.**

Dans chaque zone de ravitaillement il est demandé aux concurrents de :

- Tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées.

L'accès à une ZR ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage porteur du badge spécifique et portant des vêtements fournissant une protection adéquate contre le feu.

Pour les ZR d'Estaing et de Luc la présence d'un véhicule identifié dont le poids n'excède pas 3,5t est autorisé pour le transport du carburant. Aucun autre véhicule n'est autorisé dans ces zones.

Les moteurs doivent être arrêtés pendant toute l'opération de ravitaillement.

Au cours du ravitaillement si l'équipage reste à bord de la voiture, les harnais devront être détachés.

La voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

L'équipage doit utiliser uniquement l'équipement à bord et les pompes sans aide physique externe.

Les voitures équipées uniquement des prises de ravitaillement spécifiques FIA et utilisant du carburant des stations essence doivent transporter l'adaptateur à bord.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle des ces opérations.

4.4P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2^{ème} infraction : 200 €,
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

4.7P : EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de **la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée .**

En cas de non respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion .



ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes.

5.1P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (*à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation*) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P: La publicité obligatoire sera : IGOL, les autres publicités obligatoires seront précisées par additif lors de la prise du Road Book .

Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité obligatoire.

5.2.3P: La publicité rachetable des organisateurs figurera sur deux bandeaux de 10 cm X 25 cm à apposer de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

5.3P : Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant l'image et l'appellation Rallye Aveyron Rouergue Occitanie devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'Organisation, sauf à s'exposer à un recours juridique.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P: Le 45ème Rallye « Aveyron Rouergue Occitanie » représente un parcours de 653,17km comportant 12 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 209,26km. Il est divisé en **2 ETAPES** et **6 SECTIONS**

Etape 1 : 354,71km dont 112,38km d'ES (3 ESx2 fois),

Etape 2 : 298,46km dont 96,88km d'ES (2 ESx2 fois et 2ES x1fois)

1ère ETAPE : RODEZ – RODEZ : VENDREDI 6 JUILLET

ES 1 : St Julien de Rodelle-Sébrazac 9,09 km

ES 2 : Campouriez-Le Nayrac 34,25 km

ES 3 : Laissac- Séverac l'église 12,85 km

ES 4 : St Julien de Rodelle-Sébrazac 9,09 Km

ES 5 : Campouriez-Le Nayrac 34,25 km

ES 6 : Laissac- Séverac l'église 12,85 km

2ème ETAPE : RODEZ – RODEZ : SAMEDI 7 JUILLET

ES 7 : Trémouilles-Salmiech 11,78 km

ES 8 : Ste Juliette-Calmont 10,34 km

ES 9 : Luc-Moyrazès 31,50 km

ES 10 : Ste Juliette-Calmont 10,34 km

ES 11 : Luc-Moyrazès 31,50 km

ES 12 : Rodez-Musée Soulages 1,42km

6.2P: RECONNAISSANCES

La présence de tout licencié sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avvertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (**panachage autorisé**):

- le Samedi 30 juin et Dimanche 1 juillet.
- le Mercredi 4 juillet et Jeudi 5 juillet.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye.



La FFSA pourra diligenter des contrôles de reconnaissances de manière inopinée.

Tout retour en arrière, fractionnement et/ou bouclage sur le parcours des ES est interdit

Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Toute infraction aux règles sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

Les autocollants identifiants numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable), de la lunette arrière, et sur les vitres arrières latérales:

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES SONT INTERDITES SAUF AUX HORAIRES COMME DEFINIS DANS LE PLANNING SUVANT

PLANNING DES RECONNAISSANCES

SAMEDI 30 JUIN 2018 de 9h à 19h et DIMANCHE 1 JUILLET 2018 de 7h à 12h

ou

MERCREDI 4 JUILLET 2018 de 9h à 19h et JEUDI 5 JUILLET 2018 de 7h à 12h

Les Reconnaissances de l'ES12 Rodez- Musée Soulages doivent se faire à pieds.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne soient désavantagés découvrant une route dégradée réduisant leur vitesse, l'organisation se réserve le droit de protéger des cordes avec piquets, séparateurs, bottes de paille, et autres.

La détérioration volontaire de ces protections, même par les ouvriers, pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P: DEPART

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé de départ le JEUDI 5 JUILLET à partir de 17H00.

Les organisateurs prévoient la réunion de toutes les voitures de course dans ce parc situé Avenue Victor Hugo à RODEZ dans les conditions suivantes:

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé à 23H00.

Une présentation des pilotes aura lieu sur le Podium situé Salle des Fêtes de Rodez lors de leur entrée en parc fermé le Jeudi à partir de 17H00 jusqu'à 22H30

Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9P : OUVREURS

Les ouvriers seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis **au plus tard lors des vérifications administratives (lors de la remise du road book).**

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvriers devront être titulaires *et porteurs* d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une **pièce d'identité**).

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment *comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.*

Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du



Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Ils devront se présenter au plus tard 1H40 avant le départ de la 1° voiture de course dans l'ES. Ces véhicules ne sont pas assurés par l'organisateur (article 2 règlement standard des Rallyes).

7.2.P: DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires seront les suivants.

Chasuble Rouge :	Directeur Epreuve	Chasuble Orange barrée :	Chef de Poste
Chasuble Blanche :	Médecin	Chasuble Orange :	Commissaire
Chemise Rouge :	Relation Concurrent	Chasuble Jaune :	Commissaire Inter Radio
Chasuble Noire :	Commissaire Technique	Chasuble Verte :	Médias

7.3.5P : CONTROLES HORAIRE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

7.3.17P : NOUVEAU DEPART APRES ABANDON/RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (*à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs. Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P : EPREUVES SPECIALES

7.5.12.1P Epreuve Spéciale « en boucle »

Lors de l'épreuve spéciale 12 Rodez-Musée Soulages se déroulant en boucle, et en cas de non respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante. :

- tour ou partie de tour supplémentaire : temps réellement réalisé
- tour ou partie de tour non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES augmenté de 1 minute

7.5.17P : Conforme au Règlement Standard des Rallyes

7.5.17.3P : Dépannage : Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

7.5.17.4P : Déclaration d'abandon : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon par téléphone au **05 65 78 17 43**.

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des commissaires sportifs en cas de non respect de cette obligation.

7.5.20P: SEANCE D'ESSAI

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés.

Elle aura lieu le **JEUDI 5 JUILLET 2018 de 10h00 à 14h à LAISSAC à 2.2km du parc d'assistance.**

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un **droit de 150€.**

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai quel qu'il soit dans le département de l'Aveyron même avec l'accord des maires des communes concernées **excepté sur la Base d'Essais du Nayrac.** Tel : 06 78 05 73 42

Seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et à l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes

Il sera établi :

un classement général, un classement par groupe, un classement par classe, un classement féminin.

un classement promotion Trophée Michelin

un classement Ligue Occitanie Midi Pyrénées

un classement de la 208 RALLY CUP

un classement du Clio R3T France Trophy

Les Classements Partiels Provisoires seront publiés au tableau officiel situé Hall d'entrée de la salle des Fêtes de Rodez, proche du Podium:

° A la fin de la 1^{ère} Etape : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la 1^{ère} étape. Ils serviront uniquement à déterminer les ordres et heures de départ de l'Etape suivante.

Les ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape seront affichés après la dernière réunion du collège des commissaires sportifs de fin de 1^{ère} étape.

Le Classement Final Provisoire du rallye sera affiché, le SAMEDI 7 JUILLET 2018 une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé, dans le Hall d'entrée de la Salle des Fêtes de Rodez. Une heure après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé, il deviendra Classement Final Définitif.

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

10.1P: REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Samedi 7 juillet 2018 sur le Podium d'Arrivée à partir de 19h00.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement situé à RODEZ Chemin de Corniche Val de Bourran (sous régime de parc fermé) de 20 minutes minimum en amont de ce podium. Le pointage en avance au dernier CH du rallye sera interdit (Avant Podium).

PRIX PAR CLASSES en espèces.

De 1 à 3 Partants	1 ^{er}	25% du Montant du droit d'engagement
De 4 à 5 Partants	1 ^{er}	50% du Montant du droit d'engagement
De 6 à 10 Partants	1 ^{er}	Montant du droit d'engagement
A partir de 11 Partants	1 ^{er}	Montant du droit d'engagement
	2 ^{ème}	50% du Montant du droit d'engagement
	3 ^{ème}	25% du Montant du droit d'engagement
Féminin	1 ^{ère}	50% du Montant du droit d'engagement



Montant de l'engagement effectivement payé, plafonné au montant de l'engagement normal avec publicité optionnelle.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste le Mercredi 11 JUILLET sauf vérifications finales en cours.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

pour

les 3 premiers équipages du Classement Général et le premier Team

les 3 premiers équipages du Classement Promotion/Trophée Michelin

les 3 premiers équipages du Classement Pilotes Régionaux de La Ligue Occitanie Midi-Pyrénées .

les 3 premiers du CLIO R3T France Trophy

les 3 premiers de la 208 RALLY CUP

La première pilote féminine

Les vainqueurs de chaque classe

Des coupes seront attribuées à 3 commissaires de route tirés au sort à l'issue du rallye.

10.2P: PRIX CLASSEMENT PROMOTION - TROPHEE MICHELIN

Voir règlement CFR 2018

10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE

Les 3 premiers du classement général, du Classement Promotion/Trophée Michelin, de la 208 RALLY CUP, du CLIO R3T France Trophy, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de Presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le Podium et rangé leur voiture en Parc Fermé

